



ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PAPIERS ET CARTONS
CONSEIL DES PRODUITS DES PÂTES ET PAPIERS

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 25 septembre 2003.

Énoncé de principe sur la certification des fournisseurs

Pour faire suite au communiqué émis le 28 octobre 2002, les membres de l'Association des recycleurs de papiers et cartons (Paper Recycling Association ou PRA) désirent réitérer leur position quant à la dégradation de la qualité des fibres récupérées. La situation continue de poser un problème dans le processus de fabrication des usines utilisatrices de fibres récupérées. Ces usines sélectionnent différents grades de fibres récupérées spécifiquement en fonction des produits qu'elles fabriquent et de la technologie dont elles disposent. L'expérience démontre qu'il est de plus en plus difficile pour ces usines de s'approvisionner en papier récupéré de qualité adéquate pour rencontrer les exigences de leur procédé et satisfaire les besoins de leurs clients.

Les membres du PRA estiment que la qualité de la fibre récupérée diminue progressivement, alors que les coûts de triage, de lavage et de mise à la décharge augmentent. De plus, l'adoption de la collecte pêle-mêle viendra empirer la situation si l'équipement de triage n'est pas approprié, et introduira un niveau de contaminants plus élevé dans le flot de fibres. Ces points suscitent de sérieuses questions quant à l'utilisation de la collecte municipale comme source future de fibres récupérées pour les papetières. Le déclin de la qualité des fibres ainsi amassées, – causé par la hausse du niveau de contamination – est une source d'inquiétude significative pour l'industrie, étant donné le volume important de fibres ainsi recueillies.

La technologie des papetières connaît des limites dans sa capacité à produire de la pâte de qualité à base de fibres récupérées fortement contaminée. Une étude récente auprès de 18 papetières, réalisée par l'American Forest and Paper Association (AF&PA), démontre que la collecte pêle-mêle produit de 66 à 100% plus de rejets que la collecte séparée. Le verre, par exemple, est considéré comme une matière à proscrire dans le papier récupéré, pouvant causer une usure excessive et des dommages aux équipements d'usine. Le verre, et d'autres contaminants, obligent le rejet d'un pourcentage de plus en plus important de papier récupéré. Les matériaux rejetés sont enfouis – et non valorisés comme le laissent à penser certaines statistiques – augmentant ainsi les coûts des usines.

Pour s'assurer que les usines puissent continuer de s'approvisionner en fibres de qualité adéquate, les membres du PRA favoriseront l'achat de papier récupéré provenant de fournisseurs certifiés (ISO ou tout autre certification) ou de fournisseurs qui pourront garantir que la qualité de leur fibre est conforme aux spécifications sur lesquelles vendeur et acheteur se seront entendus.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Renée Mailhot Power.